



ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES  
DE CHALETS ET APPARTEMENTS  
DE VERBIER

SDV Société de développement de Verbier  
A l'attention de M. Florian Michellod,  
Président  
Place Centrale 2  
1936 Verbier

Verbier, le 12 septembre 2016

### **Projet de nouveau règlement concernant la taxe de séjour**

Nous vous remercions de nous avoir consultés au sujet du projet de nouveau règlement de taxe de séjour et de la carte de loisir qui y est associée.

L'augmentation de la taxe de séjour est un sujet sensible, en particulier pour les propriétaires de résidences secondaires que nous représentons, lesquels sont les principaux contributeurs de cette taxe à Verbier.

Suite à la présentation du projet de nouveau règlement par Monsieur Eloi Rossier, Président de la Commune de Bagnes, lors de notre assemblée générale du 3 août 2016, un certain nombre de membres de l'APCAV se sont manifestés pour exprimer leur désaccord.

De même, les discussions au sein du comité ont été vives et les opinions divergentes, même si une opinion majoritaire se dégage sur certains points.

Cela étant dit, nous reconnaissons l'utilité de la taxe de séjour et la nécessité de l'augmenter ainsi que de mettre en place un modèle permettant d'éviter le coulage, tout en limitant la charge administrative que cela représente. A ce titre, nous sommes favorables au principe de forfaitisation prévu dans le nouveau règlement.

Le montant de la taxe de séjour par nuitée nous paraît raisonnable, si tant est qu'il puisse être associé à des avantages concrets dans l'intérêt de nos membres propriétaires de résidences secondaires. A ce sujet, nous avons pris connaissance avec satisfaction de votre courrier du 29 août 2016 adressée à notre Présidente, garantissant la pérennité de la carte de loisir et le fait que vous négocieriez avec vos partenaires afin de pouvoir offrir des cartes de loisir non nominatives en lieu et place d'une carte nominative par forfait taxe de séjour payé. A notre sens, la carte de loisir annuelle doit être non nominative et transmissible, dès lors qu'elle correspond à un forfait annuel payé et qu'elle ne peut être utilisée que par une personne à la fois. De plus, le fait que des personnes l'utilisent nous paraît souhaitable, du fait que cela sous-entend des lits chauds et de la consommation de biens et services dans la région.



ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES  
DE CHALETS ET APPARTEMENTS  
DE VERBIER

Ce dernier point relatif à la carte de loisir est pour nous essentiel car il nous permettra de démontrer à nos membres que des contreparties seront offertes en relation directe avec le nombre de forfaits payés.

Le taux d'occupation moyen de 40 jours conduisant à un facteur de base de CHF 160 nous paraît également acceptable. En revanche, nous estimons que le facteur de multiplication appliqué en fonction du nombre de pièces est trop élevé. En effet, il ne correspond pas au mode de vie actuel qui consiste, pour la plupart des logements, à avoir des espaces dédiés à l'amélioration du confort et non à apporter des possibilités de couchage supplémentaire. Nous estimons que ce point devrait être révisé de façon à s'approcher d'un mode de calcul correspondant au projet de règlement type sur les taxes de séjour et d'hébergement élaboré par les Services de l'Etat du Valais.

Enfin, nous précisons que, compte tenu du court délai imparti suite à la présentation du projet de règlement concernant la taxe de séjour lors de notre assemblée générale du 3 août 2016, la présente prise de position reflète l'opinion de la majorité des membres du Comité de l'APCAV. Nous n'avons pas été en mesure de requérir l'opinion des autres membres de l'association. Nous ne pouvons dès lors pas exclure des réactions négatives de la part de ces derniers. En tous les cas, il serait souhaitable d'organiser une séance d'information supplémentaire sur ce sujet afin d'expliquer les fondements de ce projet de nouveau règlement et de démontrer les avantages qui y sont associés, ceci en particulier pour nos membres étrangers qui représentent une proportion non négligeable de notre association.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations les meilleures.

APCAV



Brigitte Borel  
Présidente